

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Gérard SBRAGIA - Eric DI MECO représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Frédéric DUTOIT représenté par Christine ORTIZ - Joël DUTTO représenté par Patrick MAGRO - France GAMERRE représentée par Sabine BERNASCONI - Haouaria HADJ CHICK représentée par Abdelwaab LAKHDAR - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Mourad KAHOUH représenté par Maxime TOMMASINI - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Sylvie NESPOULOUS représentée par Olivier AGULLO - Frédéric OUNANIAN représenté par Martine MATTEI - Gilles PAGLIUCA représenté par Robert HABRANT - Guy PONTOUS représenté par Corinne LEGAL - Tahar RAHMANI représenté par Philippe SAN MARCO - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Vincent GOMEZ - Jocelyn ZEITOUN représenté par Clément YANA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-luc BENNAHMIA - Olivier BLANC - Pascal CHAIX - Bernard GIRAUD - Fabrice JULLIEN-FIORI - Christophe MADROLLE - Danièle MILON - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

DDIP 003-1256/09/CC

■ Attribution d'une subvention pour le développement du Pôle de compétitivité Mer PACA

DDEAIAG 09/2675/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le pôle Mer PACA à vocation mondiale (pôle bi régional PACA/Bretagne) est porté par l'association Toulon Var Technologies (TVT) qui assure « l'ingénierie, l'animation et la gouvernance du Pôle MER PACA ».

Avec 19 500 emplois directs, 2 200 emplois en R&D et dans la recherche publique, 200 M Euros de dépenses R&D par les entreprises, 3 000 M Euros de chiffre d'affaires, 135 industriels porteurs du projet, 80 laboratoires et organismes de formations, l'enjeu économique majeur du pôle MER est de créer 3 000 emplois directs et de pérenniser 5 000 emplois à horizon 2008/2010 et 200 M Euros d'investissement.

Marseille Provence Métropole est très impliquée dans ce pôle de par les compétences académiques (Centre d'Océanologie de Marseille, Ecole Centrale Marseille, INPP, IRPHE, Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique...) et industrielles (Cybernetix, Comex, Moteurs Baudoin, CMR, le Port Autonome de Marseille...) reconnues sur l'Aire Métropolitaine Marseillaise et notamment sur Marseille et La Ciotat.

Les thématiques du pôle Mer PACA sont les suivantes :

- sécurité et sûreté maritimes : surveillance et contrôle des approches maritimes, sécurité des installations sensibles (ports, plate forme offshore...),
- naval et nautisme : e-maintenance, modélisation et suivi dynamique de l'état des navires, amélioration de la productivité par le développement de robots intelligents,
- ressources énergétiques marines : exploitation pétrolière offshore, robots d'intervention sous-marins, exploitation de l'énergie des courants marins, des vagues, des marées et du vent,
- ressources biologiques marines : nouvelles molécules issues de la biodiversité marine, valorisation des produits de la pêche, repeuplement, pêche et développement durable,
- environnement et aménagement du littoral : surveillance et modélisation de l'environnement marin et côtier, aménagement du littoral, infrastructure côtière respectant l'environnement.

Comme tous les pôles de compétitivité, la mission du pôle de compétitivité Mer PACA est de générer des projets de R&D collaboratifs entre industriels et laboratoires de recherche.

Le pôle représente aujourd'hui :

- 243 membres dont 104 PME, 61 groupes et entreprises non PME, et 78 organismes de recherche et de formation
- 35% de ces membres sont implantés dans les Bouches du Rhône
- 45 membres sont issus du territoire de MPM
- 92 projets de R&D labellisés dont 61 financés ce qui représente un montant total de financement attribué de 231 M€ de recherche et développement

En 2008, les éléments marquant du bilan ont été les suivants :

- Une vingtaine de nouvelles adhésions,
- Une évaluation du pôle mer Paca très positive faite par la Direction Générale des Entreprises
- la participation à de grands salons internationaux : Colloque Franco Japonais d'Océanologie, Biomarine, Euronaval, Océanology International...
- la participation à 8 missions économiques à l'international : Grèce, Tunisie, Turquie, Italie, Rotterdam, Hambourg, Canada...

De nombreux projets de Recherche et Développement ont été financés et concernent des acteurs de MPM. En 2008, dans le cadre de sa stratégie de développement économique, MPM a voté un soutien financier aux projets de Recherche et Développement qui impliquent des entreprises de son territoire.

Il s'agit des deux projets suivants :

- BMCI : Développement d'un système d'amélioration de la sécurité des petits navires de pêche (stabilité dynamique). Entreprise : Moteurs Baudoin (Cassis) financée à hauteur de 40 000 Euros.
- SOS STABILITE : Développement d'un système de maintenance des navires (moyens de surveillance et de veille sur l'état des navires). Entreprise : Principia (La Ciotat) financée à hauteur de 40 000 Euros.

Les objectifs du pôle pour 2009 outre l'aide au montage de projets de R&D sont de :

- renforcer l'ancrage dans le tissu économique et institutionnel de la région PACA
- développer l'action et la visibilité internationale du pôle
- faire du Bassin Méditerranéen, une priorité de développement du pôle
- développer des accords de coopération avec d'autres clusters européens
- aider les membres aux actions de grand export
- participer au développement des actions de construction d'une offre foncière et immobilière et notamment sur Marseille Provence Métropole avec un projet de pépinière Mer sur le site de Cassis.

Le budget prévisionnel de TVT pour la structuration du Pôle Mer PACA pour 2009 s'élève à 1 390 000 Euros.

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

Animation des thèmes du pôle	360 400 Euros
Gouvernance du pôle	457 508 Euros
Opérations ciblées	193 194 Euros
Manifestations et actions à l'international	378 898 Euros

Dont masse salariale : 678 042 E

Total dépenses 2009

1 390 000 Euros

Les recettes sont principalement constituées par :

Union Européenne	125 000 Euros
Etat	390 000 Euros
Conseil Régional PACA	125 000 Euros
Conseil Général Var	200 000 Euros
Conseil Général des Alpes Maritimes	20 000 Euros
Conseil Général des Bouches du Rhône	10 000 Euros
Conseil Général de la Martinique	10 000 Euros
Agglomération Toulon Provence Méditerranée	200 000 Euros
CU MPM	30 000 Euros
Communauté d'Agglomération du Pays D'Aix	10 000 Euros
ANR	30 000 Euros
Cotisations des membres	160 000 Euros
Facturations (encaissements des membres sur des actions collectives)	80 000 Euros

Total recettes 2009

1 390 000 Euros

Considérant la cohérence de cette action avec la stratégie de développement économique « Marseille Provence Métropole Euroméditerranéenne des échanges et de la connaissance » votée le 17 décembre 2007 par le Conseil de Communauté, il est proposé au Conseil de Communauté de participer à hauteur de 30 000 euros à l'association Toulon Var Technologies pour le développement du pôle de compétitivité Mer Paca, dont les modalités d'application sont définies par une convention.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir l'Association Toulon Var Technologies (TVT) pour le développement du pôle de compétitivité Mer PACA.
- La cohérence des actions du pôle Mer Paca avec la Stratégie de développement économique de MPM « Marseille Provence capitale euroméditerranéenne des échanges et de la connaissance », votée au Conseil de Communauté du 17 décembre 2007.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 30 000 Euros à l'association Toulon Var Technologies pour le développement du pôle de compétitivité Mer PACA.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le pôle Mer PACA.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer ladite convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine exercice 2009 – Chapitre 67, Article 6743 intitulé « Subventions exceptionnelles de fonctionnement » - Fonction 90 – Sous-politique B330.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
aux Technopoles et Agglomération numérique,
Université, recherche

Francis GIRAUD

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI